

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 2424

présenté par
M. Martin

ARTICLE 33

Substituer aux deux occurrences du mot :

« ils »,

les mots :

« ces professionnels »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.